

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 138-2024	MOYENS GENERAUX <u>Accord-Cadre de travaux</u> Accord-cadre de travaux visant à la réalisation de travaux de reprise de concessions et de pose de caveaux passé avec la société OGF (44)
---------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la consultation lancée par les services le 5 septembre 2024 ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un accord-cadre de travaux visant à la réalisation de travaux de reprise de concessions et de pose de caveaux à Clisson, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant annuel maximal en euros HT
AGENCE PFG SERVICES FUNERAIRES 1 RUE DES MALIFESTES 44190 CLISSON	30 000.00 € HT

Article 2. **PRECISE** que le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois, renouvelable de manière tacite 2 fois maximum dans la limite de 48 mois, et pour un montant total maximal de 120 000 € HT sur la durée du contrat.

Article 3. **CHARGE** les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 25 octobre 2024

Par délégation du Conseil Municipal,
Laurence LUNEAU
Le Maire

Décision transmise à la Préfecture

Le 19 NOV. 2024

Affichée
le 19 NOV. 2024

